



Titre Professionnel

Installateur en Sanitaire, Climatisation et Energies Renouvelables (ISCER)

Métier

- ↪ Plombier sanitaire
- ↪ Ouvrier professionnel en Installation Sanitaire



L'Installateur en Sanitaire, Climatisation et Energies Renouvelables équipe, pose et raccorde des appareils sanitaires et des systèmes de production d'eau chaude utilisant les énergies renouvelables dans des installations individuelles ou collectives (appareils sanitaires, chauffe-eau solaire, VMC, climatiseurs individuels). Il effectue le raccordement électrique depuis le tableau d'abonné, des appareils dont il assure la pose. Il assure les opérations de réglages, de remise en eau, de remise en service et de dépannage afin de fournir à l'utilisateur des conditions optimales de température et de qualité de l'air et de l'eau sanitaire.

Le titre **Installateur en Sanitaire, Climatisation et Energies Renouvelables (ISCER)** est composé de 2 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Installer et mettre en service des équipements de sanitaire et de production d'eau chaude.
- Installer et mettre en service des chauffe-eau solaires individuels et des climatiseurs.



Accès au titre

2 voies

Par la formation professionnelle au CFPA

Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Durée : 32 semaines

Pré-requis : fin de 3^{ème} du collège

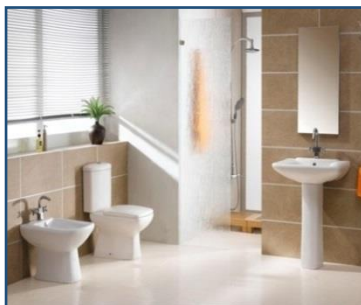
Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.



Contexte de travail

L'installateur travaille sur des chantiers de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitation.

L'activité comporte des déplacements du fait de changements fréquents de chantiers.

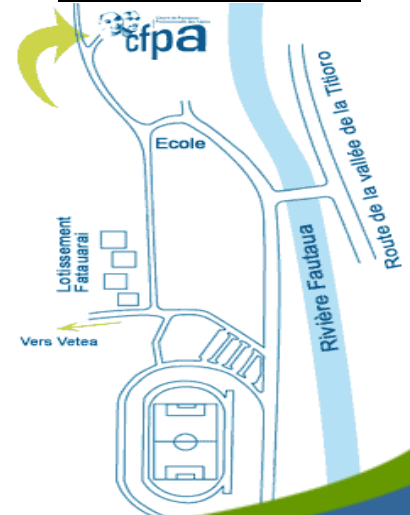
Il travaille seul ou sous le contrôle d'un responsable de chantier.

Il respecte les règles professionnelles et réglementaires et les normes d'hygiène et de sécurité.

Il est amené à manipuler des charges, à effectuer des travaux en hauteur et à utiliser des équipements de soudage, de perforation.

Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Pirae



Evolution professionnelle

- Chef de Chantier
- Chef d'Equipe

Titre de Niveau V

Arrêté N° 0909/CM
du 13 juillet 2012